

C. C. T. P.

Centre Hospitalier de Béziers

**Travaux de mise en conformité
de la cuve fioul n°4 endommagée,
par création d'une double paroi souple
Centre Hospitalier de Béziers**

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet :

Offre de base : mise en conformité d'une cuve fioul percée sur son enveloppe extérieure par création d'une double paroi souple avec détecteur de fuites.

- PSE : sans objet

Le prestataire garantit la solution 10 ans minimum, matériaux et main d'œuvre.

Le nettoyage du chantier et le recyclage sera à charge du prestataire à l'issue du chantier.

Le prestataire prendra soin de reboucher tous les passages de câbles (fournir PV).

L'entreprise fournira tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement et réalisera entièrement les travaux demandés.

Les travaux se feront en toute sécurité.

L'installation sera conforme aux normes en vigueur et plus spécifiquement aux normes électriques NFC15-100, NF M88-553.

Le candidat devra fournir des références pour l'intervention sur les différents types de matériel.

Les techniciens intervenants devront présenter leur titre d'habilitation valide pour pouvoir accéder aux lieux des travaux.

Les consignations électriques seront programmées avec M. CABROL 48 heures auparavant minimum.

Les conditions d'hygiène seront respectées, voir fiche « hygiène et sécurité ».

Pour l'accès aux locaux techniques, le prestataire en fera la demande 24h00 avant à M. CABROL.

Termes utilisés dans ce cctp :

CHB : Centre Hospitalier de Béziers

CVC : Chauffage Ventilation Climatisation

II – DESCRIPTION DU PROJET

1 - SITUATION :

Les travaux se situent :

- Chaufferie Gaz/Fioul, Centre Hospitalier de Béziers, 2, rue Valentin Haüy, 34500 Béziers.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

2-1 Offre de base :

Des essais de bon fonctionnement seront faits avant le début des travaux et en fin de travaux, en présence du prestataire et d'un technicien CVC.

Les travaux portent sur la cuve enterrée N°4 qui alimente en fioul la chaufferie du centre hospitalier.

Le prestataire aura à sa charge :

Le transfert du fioul et traitement des déchets :

- Fourniture d'une cuve tampon aérienne de 20000 litres pour stockage du fioul pendant les travaux. A déposer sur un emplacement à proposer dans le dossier de réponse.
- Vidage de la cuve N°4 et transfert vers la cuve tampon du fioul réutilisable. Le fond de cuve (fioul non réutilisable, boues) sera récupéré pour être traité ou recyclé aux frais du prestataire. Un certificat de destruction des déchets signé par l'entreprise de recyclage sera fourni. La cuve tampon ne sera pas connectée à l'utilisation pendant les travaux.

Le nettoyage complet de la cuve :

- Le démontage des tubes (trou d'homme) pour l'accès à la cuve et leur raccordement en fin de chantier.
- Il sera fait un nettoyage poussé de la cuve par raclage et rinçage. Puis soufflage des conduites fioul et nettoyage du préfiltre au droit du brûleur.
- Après nettoyage et séchage, la cuve sera dégraissée et sablée. Les perforations ou défauts de surface seront corrigés avec un mastic approprié.

La mise en conformité de la cuve :

- La cuve sera ensuite enduite de tissu de verre et résine époxy, un revêtement intérieur souple sera posé. Méthodologie détaillée à fournir.
- Mise en place d'une double enveloppe en PVC souple, plaquée à l'intérieur de la cuve par dépression. Un feutre placé entre le PVC souple et le revêtement polyester aura pour objet de maintenir un vide annulaire

La pose d'un détecteur de fuite :

- Dépose complète du détecteur de fuite existant, y compris câbles, boîtier, etc.
- Pose et raccordement d'un détecteur de fuite compatible avec la technologie « double paroi souple ». Le report d'alarme sera positionné en lieu et place de l'existant dans la chaufferie. Le report sur la GTC du CHB sera fait comme à l'origine.
- L'alimentation électrique sera conservée.

La pose d'une sonde de niveau :

- Dans le cas où la sonde actuelle peut être conservée, elle sera paramétrée pour la nouvelle contenance de la cuve.
- Dans le cas où la sonde actuelle ne peut être conservée, la sonde existante sera déposée, ainsi que l'afficheur situé sur la porte de l'armoire de la chaufferie, les câbles, etc. La nouvelle sonde sera

posée et paramétrée. L'alimentation électrique sera conservée. L'afficheur sera positionné en lieu et place de l'existant. L'information de niveau de cuve sera connectée sur la GTC comme à l'origine.

Remplissage de la cuve fioul :

- Le remplissage de la cuve fioul mise en conformité à partir du fioul de la cuve tampon.
- L'appoint sera fait par le CHB sur bon de commande à un pétrolier.
- Purges fioul en présence d'un technicien CHB CVC.
- Essais détecteur de fuites, alarmes, GTC, afficheur de niveau,

Réunions de chantier obligatoires:

- Une réunion de chantier aura lieu avant le début des travaux.
- 1 réunion de chantier hebdomadaire
- Le CHB se réserve la possibilité de provoquer des réunions de chantier supplémentaires si la situation le nécessite.

Réserves :

- Les éventuelles réserves seront levées par le prestataire.

2-2 PSE : Sans objet

3- DEVIS DETAILLE :

Le devis sera détaillé : La MO et le coût du matériel seront séparés.

4 - FORMATIONS :

Sans objet

5 - RECEPTION

La réception des installations sera prononcée conformément aux dispositions prévues dans le présent document, et sous réserve :

- Fourniture d'une attestation de conformité.
- De la remise en état des différents supports.
- De la fourniture des schémas créés ou mis à jours.
- De la conformité de l'installation au présent descriptif et aux règles en vigueur.
- De la levée de l'ensemble des réserves ayant pu être formulées.
- De la fourniture des documentations des matériels posés.
- Tous les essais effectués et concluants.

Les documents DOE seront transmis à Laurent CABROL deux semaines avant la réception afin d'être analysés.

A défaut et en cas d'erreur ou de manque d'information dans le DOE, l'installation ne sera pas réceptionnée.

6 - PLANNING – DELAIS

Un planning prévisionnel sera transmis par le candidat.
Le chantier devra être terminé au plus tard Semaine 22

7 – GARANTIE

Tout matériel est garanti contre tout vice de construction, de matière et de mise en oeuvre pendant une durée d'un an à dater de la réception.

Toutes les modifications sont garanties conformes aux règles de l'art et au projet d'exécution accepté par le maître d'œuvre.

Au cours de cette période, l'entrepreneur sera tenu de rectifier tous les défauts de fonctionnement qui apparaîtraient. Il sera totalement responsable des incidents ou dégradations qui pourraient se produire du fait de non-fourniture, en temps utile, des documents d'exploitation ou du fait d'erreurs contenues dans ses pièces ou ses réalisations.

L'entrepreneur garanti en outre que l'installation qu'il a réalisée correspond aux différentes caractéristiques qu'il a énoncées dans sa proposition et qu'il remettrait cette installation en conformité si l'exploitation relevait une non-concordance.

8 – RECYCLAGE

Le matériel déposé devra être trié et recyclé. Une attestation devra être remise à la fin du chantier.

9 - VISITE

La visite sur site est OBLIGATOIRE. Le candidat devra faire son offre en connaissance de cause. Aucune exclusion liée à une méconnaissance du dossier ne pourra être retenue.
Merci de prendre RdV avec M. CABROL.

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans pour cela subir un quelconque préjudice financier dû à cette interruption.

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 29/04/2016 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support : Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
 - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
 - Coté Hub, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant...

Tirage de lignes courant faible :

- **Câble réseau :**
 - câble réseau catégorie 6
- **Câble téléphone :**
 - câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
 - Conforme aux normes en vigueurs (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
 - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**
 - L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.

- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N° local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté HUB (*N° du local utilisateur + n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

Coté utilisation

Ref de maintenance du répartiteur
+ position sur le répartiteur
(sur prise réseau au mur)

Exemple
E001/B8

coté répartiteur

Cable

Ref de maintenance du local utilisateur
+ N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

ESS02/2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**
 - Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feu. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
 - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2016/04)

PRE REQUIS INFORMATIQUE EN CAS DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL

FOURNITURE DU LOGICIEL :

* COMPATIBLE : WINDOWS SEVEN 32 OU 64 BITS

- QUI NE NECESSITE PAS D'ETRE ADMINISTRATEUR POUR SON UTILISATION
- Possibilités d'installer sur serveur virtuel
- Mise à jour logicielles à préciser

Tutoriel d'installation du logiciel pas à pas.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc...)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....

- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

- NOTA :**
- Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné
 - Les carottages, percements, sciages, dans les planchers et/ou murs si nécessaires seront réalisés à l'eau avec précaution, protection, les étages supérieurs et inférieurs étant en exploitation.

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

Sylvain MONTAGNAC

☎ 04 67 35 70 40

Sylvain.montagnac@ch-beziers.fr